

Espérance et engagement

AU DÉBUT DES ANNÉES 1970, Stéphane HESSEL eut, avec d'autres diplomates, le courage de créer le syndicat Cfdt du ministère des Affaires étrangères. Du courage, il en fallait alors pour s'afficher syndicaliste, l'action syndicale ne s'inscrivait pas du tout dans la tradition du Quai. Il fut de ceux qui choisirent l'intérêt général au risque de pénaliser leur carrière. Il contribua ainsi à rendre effectifs pour les agents du ministère leurs nouveaux droits, inspirés par le Programme du Conseil National de la Résistance (CNR).

La résistance, Stéphane Hessel s'y engagea dès 1940 en s'évadant, après avoir été fait prisonnier par l'armée allemande, pour rejoindre le Gouvernement de la France Libre à Londres. Il assura, au sein du Bureau central de renseignement et d'action (BCRA), la logistique des réseaux opérant en France. Arrêté à Paris par la Gestapo le 10 juillet 1944, il résista à la torture et s'échappa à deux reprises du camp de Buchenwald où il avait été transféré.

Stéphane Hessel fut avant tout homme d'engagement, car pour lui, seul l'engagement porte une responsabilité qui donne sens à la vie. Comme jeune diplomate, il assura le secrétariat de la commission « pour le progrès des droits de l'homme » de la toute nouvelle unies (ONU), dont les travaux aboutirent à l'adoption de la déclaration universelle des droits de l'homme le 10 tout au long de sa vie son engagement pour la promotion



Il comprit très tôt les impasses française et s'engagea pour la alors l'Afrique, l'immigration, développement dans la relation Nord-Sud et préconisa à plusieurs reprises, sans être entendu, la création d'un véritable ministère du développement.

de la politique coloniale décolonisation. Il découvrit l'importance des questions de

Élevé à la dignité d'Ambassadeur de France, par le Président François Mitterrand, il fut avec simplicité et sérénité l'infatigable ambassadeur d'une France éprise de liberté, ouverte aux cultures du monde et solidaire. Car tout autant qu'engagé, Stéphane Hessel fut aussi homme d'espérance en un monde plus juste. Cette espérance ne l'a jamais quitté, c'est ce qui fit sa force.

Son discours était porté par son expérience et c'est sans doute une des explications du succès de son livre témoignage Indignez-vous ! véritable appel à ne pas se résigner et à s'engager dans l'action*. S'engager pour les valeurs de liberté, de solidarité et d'équité qui lui étaient chères et qui sont celles de la Cfdt, c'est une façon de rendre hommage à Stéphane Hessel.

* Lire ou relire la LDS 202 janvier 2011

Alors ne vous résignez pas et engagez-vous !

Jean-Pierre Farjon (ancien Secrétaire général)

Sommaire

Espérance et engagement.....	page 1
Missions et réseaux du MAE	page 2-3
Missions et réseaux : on pédale dans la semoule	page 3-4
Billet d'humeur : Quand "Association rime avec restriction et s'apparente à une peau de chagrin.....	page 4
Permanences et astreintes : enfin le bout du tunnel ?	page 5
Calendrier des CAP.....	page 6
Calendrier des réunions	page 6
Le Savez-vous ?	page 6

Rédacteurs : Martine Chaussin, Rémy Corbeau, Thierry Duboc, Jean-Pierre Farjon, Raphaëlle Lijour, Nadine Monchau

Conception : Nadine Monchau

CFDT-MAE : 57, bd des Invalides, 75700 PARIS
Tél. 01.53.69.36.99 - Fax 01.53.69.37.34

CFDT-MAE : 11, rue de la Maison Blanche, 44035 NANTES
Tél. 02.51.77.25.81 - Fax 02.51.77.26.21



Mèl : cfdt.mae@diplomatie.gouv.fr
Site web : www.cfdt-mae.fr



La LDS est réalisée sous Scribus - Issn 2259-6453

Missions et réseaux du MAE

Le conseil syndical CFDT-MAE souhaite formuler les observations suivantes :
(contribution envoyée au Directeur général de l'Administration le 10 mars 2013)

1/ RÉSEAU CONSULAIRE : PAS D'ABANDON DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC ET NÉCESSITÉ DE MAINTENIR LE MAILLAGE ET LES EFFECTIFS

Le travail sur les missions du réseau consulaire a bien été mené et aboutit à un double constat :

- aucune mission importante (état-civil, affaires sociales, sécurité des communautés françaises, visas, élections) ne peut être abandonnée. Il n'y a donc aucun « gain » en équivalent-temps-plein (ETP) à attendre de ce côté-là;
- les efforts louables de rationalisation (informatisation, accueil visas, pistes d'amélioration consulaire - PAMAC) permettront à peine de faire face à l'accroissement de la demande.

Le maintien de compétences consulaires de plein exercice est indispensable dans les pays où nos compatriotes sont les plus nombreux et les plus fragilisés. La CFDT demande que des critères objectifs ayant trait à la communauté française soient définis, dans le cadre de notre mission de service public. Ainsi, la CFDT s'oppose au projet de fermeture de nos chancelleries détachées à Madagascar sans réflexion ni concertation plus globale sur les critères retenus.

De même, elle est réservée sur les suppressions de consulats à gestion simplifiée en Europe et de consulats généraux dans les capitales européennes, surtout dans les pays où les Français sont nombreux. De l'aveu de l'administration le « gain » en ETP ne sera pas important. Si l'on veut s'appuyer sur Ubifrance ou Institut Français pour installer des antennes consulaires, il faudra prendre garde au statut des établissements car il sera difficile de faire héberger un service consulaire dans un établissement à vocation industrielle et commerciale.

La CFDT ne croit pas à la multiplication des consuls honoraires surtout si l'on veut leur donner autorité sur des agents du MAE. Les fonctions régaliennes de service public ne sauraient être confiées à des particuliers sans formation initiale et dépourvus d'outils et de support logistique pour traiter des affaires consulaires.

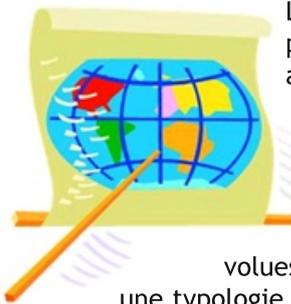
La CFDT n'a pas d'objection à la suppression du notariat mais reste sceptique sur les économies à attendre d'une réduction du nombre de transcriptions d'actes d'état civil. La demande de transcriptions en Europe a déjà considérablement diminué et on ne voit pas comment « dissuader » davantage nos compatriotes de demander une transcription, qui est certes facultative, mais reste nécessaire pour de nombreuses formalités.

2/ DÉFINIR DES PRIORITÉS AVANT DE RÉFORMER LE RÉSEAU CULTUREL ET DE COOPÉRATION

Il faut évidemment poursuivre la réforme de la cartographie des centres et instituts mais l'exercice est conditionné par la décision concernant le rattachement ou pas du réseau EAF à l'Institut Français, qui sera connue à l'été. La réforme de la carte du réseau culturel (ouvertures, fermetures) doit s'appuyer sur des critères objectifs et des priorités affichées en matière de coopération technique et scientifique et de diffusion culturelle. Il faudra éviter à tout prix le cas par cas.

La CFDT met en garde contre le fait que des établissements à vocation industrielle et commerciale pourront difficilement héberger des antennes consulaires et a fortiori des antennes diplomatiques (fiscalité, immunités, visibilité politique). Les objectifs et les moyens des trois acteurs de l'aide publique au développement (MAE, AFD et FEI) doivent être maintenus si la France veut remplir ses engagements internationaux. Le réseau EAF-SCAC et le maillage des opérateurs (France Expertise Internationale, Campus France, Institut Français) a besoin d'un réel pilotage. Ceci implique notamment que les établissements à autonomie financière (EAF) ne soient pas rattachés à l'Institut Français. Il est temps que le Gouvernement se prononce rapidement sur cette question.

3/ RÉSEAU DIPLOMATIQUE : À DÉFAUT D'UNE VÉRITABLE RÉFLEXION SUR LES MISSIONS, LA PRÉSERVATION DE L'UNIVERSALITÉ DU RÉSEAU S'ANNONCE ACROBATIQUE



La transformation des postes de présence diplomatique (PPD) en antennes diplomatiques sur le modèle des laptop ambassadors allemands ou britanniques ne sera viable que si l'on définit précisément les missions qui leur seront dévolues et si l'on définit des critères et une typologie. Faute d'un tel travail, qui reste à faire, la CFDT ne peut se prononcer sur les pistes évoquées lors de la réunion du 7 février 2013.

Si l'administration compte adosser ses antennes diplomatiques à « une autre forme de présence française (lycée, Institut) » - en d'autres termes trouver une façade où accrocher le drapeau tricolore - le basculement des EAF dans un organisme à vocation industrielle

et commerciale sera problématique... L'idée d'étoffer les chancelleries d'ambassade dans certains pays émergents, tout en adaptant celles d'Europe, n'est pas nouvelle mais cette adaptation se fera à somme nulle.

La CFDT se prononce contre les ambassades régionales. Souvent, dans une même région se trouvent des Etats concurrents voire en conflit. Il est difficilement concevable que la France y soit représentée par le même ambassadeur. La CFDT approuve l'ouverture d'un chantier sur la fonction de représentation, la promotion de bonnes pratiques de management des

résidences d'ambassade et la révision du système des frais de représentation. Les questions relatives aux méthodes de travail et à l'accueil des élus dans les postes doivent être enfin posées car elles peuvent ouvrir des pistes pour alléger la charge de travail. A cet égard la démarche PAMAC (retours d'expérience et imagination collective) pourrait être transposée.

La CFDT réitère son opposition à la création de pôles régionaux de services communs de gestion, après le bilan très mitigé des pôles consulaires.

Missions et réseaux : on pédale dans la semoule

(réunion du 14 mars 2013)

RETARD À L'ALLUMAGE

Le DGA fait part aux syndicats du souhait du ministre d'étudier avec chaque poste quels seraient les impacts de la mise en place d'un nouveau dispositif, principalement pour les réseaux européen et d'Amérique du nord. Il en résulte que l'exercice de préparation sera plus long que prévu et que les conclusions définitives ne seront pas connues dans l'immédiat [contrairement à ce qui avait été dit lors de la dernière réunion du 7 février 2013, ndr]. La concertation se poursuit donc avec les postes impactés.

Cette concertation a déjà commencé avec l'Allemagne lors du passage à Paris de l'ambassadeur. La question de Hambourg a été posée : ce qui ressort serait un schéma directeur de l'Institut Français + consul honoraire plutôt que consul général à court terme puisqu'autrement, un nouveau consul général devrait être nommé.

On nous annonce que la programmation 2013 est terminée et se solde par la ventilation des 184 suppressions d'ETP, «la fermeture de Calgary déjà annoncée et de deux chancelleries détachées à Madagascar malgré la ferme opposition de la CFDT (sic)».

FLOU SUR LE MONTANT DES COUPES BUDGÉTAIRES

La lettre de cadrage budgétaire, reçue il y a une dizaine de jours, est «très contraignante». Il y a une in-

certitude sur le montant des sacrifices demandés : une 1ère économie de 46 M€ devrait être réalisée sur le triennum et la suivante dépasse 100 M€ (5% sur une assiette pas encore bien définie...). Pas de changement pour les suppressions d'emplois (-600 ETP). Les arbitrages seront rendus d'ici la fin du mois.

FLOU AUSSI SUR L'ÉVOLUTION DU RÉSEAU EN 2014-2015

Une étude est en cours visant à faire bouger un peu les lignes entre Europe, USA, pays émergents et pays en crise, tout en prenant en compte la nécessité du maintien de notre présence consulaire. Le travail porte sur les nouvelles formes de présence (sic) : alléger le dispositif, innover avec les «laptop ambassadors», revoir l'articulation entre «provinces» et capitales... Le mot d'ordre étant, pour ce travail de reformatage du réseau, d'assurer au mieux la présence française.

Trois chantiers sont confirmés : assistance technique et expertise - confirmé par le Président de la République lors des Assises sur le développement début mars -, visas, fonctions de représentation (le DGA propose une réunion spécifique sur ce 3^{ème} chantier car beaucoup de recrutés locaux sont concernés).

EVALUATIONS TOUT AZIMUT

Le DGA est revenu sur la modernisation de l'action publique (MAP), qui est chronophage et sur l'évaluation

du secteur «entreprises». L'évaluation sur la «restructuration du réseau culturel», qui devrait durer six mois, n'a pas encore débuté. Une troisième évaluation vient d'être décidée et se déroulera au 2^{ème} semestre 2013 notamment à l'IRD et au CIRAD : «l'action internationale de la recherche et de l'enseignement supérieur». Le MAE n'est pas chef de file mais sera impacté.

Le Comité Interministériel pour la Modernisation de l'Action Publique (CIMAP) se réunira le 4 avril. Le MAE présentera les grandes lignes de son Programme Ministériel de Modernisation et de Simplification (PMMS) : simplification des procédures pour les français de l'étranger (PAMAC), chantier visas, numérisation et dématérialisation, adaptation des réseaux (principes et modes d'action).

Le DGA indique que les opérateurs du MAE « ne sont pas exclus de la réflexion sur les économies à réaliser » en termes d'emplois. Mais aucune décision n'est prise. En revanche, il ne sera pas touché à l'AEFE et les incidences sur l'Institut Français seront faibles. La CFDT rappelle les grandes lignes de la contribution qu'elle a adressée au DGA sur les missions et le réseau du MAE. Nous n'avons pas d'opposition de principe au concept de « laptop ambassador » mais tout dépendra des missions qui leur seront confiées. La CFDT demande si la réflexion a avancé dans le domaine consulaire ?

Le DGA prend l'exemple de Tegucigalpa, où la France n'a pas d'intérêt particulier mais exerce une influence culturelle (lycée français, Alliance française) et où l'Union européenne veut jouer un rôle politique. Les crédits européens sont employés pour des opérations efficaces avec des opérateurs français. Il faut donc définir quelles missions seront assumées, avec quels moyens et selon quelles procédures.

FIN DE LA POLITIQUE DE DÉCONCENTRATION DES FONCTIONS SUPPORT ?

À deux reprises l'administration laisse entendre qu'elle se pose la question. Le DGA s'interroge à voix haute sur la question de savoir si la gestion doit être assurée depuis

l'administration centrale. Puis il répond à la CFDT, qui conteste la pertinence des services communs de gestion régionaux, qu'il a une préférence pour des fonctions support à Paris ou à Nantes [NB : *le MAE n'a cessé, depuis 15 ans, de déconcentrer sa gestion, y compris la gestion des recrutés locaux ; il s'agirait donc d'un virage à 180°*].

Rien de bien nouveau pour les réseaux consulaire et culturel-coopération

Le DGA admet qu'il y a consensus sur le notariat mais pas sur les transcriptions d'état-civil. Le ministre souhaite que l'on effectue des tests (?) ainsi qu'un bilan du bureau des transcriptions du Maghreb

et voir ce qui peut être fait dans le cadre européen. Pas de consensus non plus sur les Journées de la Défense et de la Citoyenneté. Le cabinet de Mme Conway travaille sur le statut des consulats honoraires.

S'agissant du réseau culturel, on en saura davantage après l'évaluation dirigée par la Cour des comptes et l'administration devrait être « au clair » pour la conférence des ambassadeurs.

En réponse à la proposition de la CFDT d'alléger la charge de l'accueil des délégations dans les postes à l'étranger, le DGA affirme sa volonté de mettre en place des procédures pour lutter contre la « dérive touristique des délégations » : Qui paye quoi ? Qui dispose de quoi ? Et quand ?



Quand
«Association»
rime avec
restriction et
s'apparente à
une peau de
chagrin ...

DÉPUIS 3 ANS LES ASSOCIATIONS du MAE et notamment l'AACS (*Association Artistique Culturelle et Sportive*) subissent de plein fouet une diminution non négligeable de leur subvention annuelle allouée par l'administration.

En 2011, celle-ci était de -10,14 %. Puis, pour l'année 2012, elle s'est encore soldée par une diminution de -11,09%. Enfin pour 2013, le nouveau coup de rabot est de l'ordre de -10 %, ce en dépit des recommandations de l'Inspection générale formulées en 2012 à l'issue de son audit. Cette dernière préconisait, en effet, que : « *dans le même temps, l'association doit pouvoir compter sur une stabilisation du montant de sa subvention après une baisse de 20% sur deux ans* ». Par ailleurs, pour l'année 2013, les charges salariales de l'une des deux permanentes représenteront 34% de la subvention du département. L'AACS est donc en droit de s'interroger sur le maintien d'un emploi salarié à temps complet et estime nécessaire de revoir ses missions après une amputation de plus de 30% de ses ressources.

Quant aux autres associations à caractère social du ministère, elles ne sont pas épargnées et elles aussi comptent une diminution du même ordre (-10%), ce qui a pour conséquence de les obliger à se repositionner, à chercher des partenariats, à solliciter des dons, le cas échéant...

Si la baisse venait à se poursuivre au cours des années à venir, l'existence même de ces associations serait sérieusement mise en péril et certaines seraient contraintes de mettre tout simplement « la clé sous le paillason ».

Quant à l'ADOS (*Association des Oeuvres Sociales du MAE*), elle ne sera informée du montant de sa subvention annuelle qu'une fois le compte rendu de l'audit mené par l'inspection générale dont elle a fait l'objet dans le courant du dernier trimestre 2012 connu.

Permanences et astreintes : enfin le bout du tunnel ?

Réunion du groupe de travail - 13 mars 2013

Vers un démarrage rapide de l'expérimentation

L'administration annonce qu'elle accepte d'abaisser le seuil des interventions à l'occasion d'astreintes ouvrant droit à récupération, pour les agents de catégorie C, qui bénéficieront d'½ journée de récupération pour 8 heures d'interventions et d'une journée de récupération pour 16 heures. Les seuils seront fixés à 10 et 20 heures pour les agents A et B. Les jours de récupération devront être consommés au cours du bimestre suivant, comme à l'administration centrale.

L'administration a sélectionné Ottawa, DFRA Genève, DFRA Vienne, Genève, Rabat, Djibouti, Canberra, Vilnius et Montevideo. L'échantillon a été constitué en écartant les postes en crise et en s'assurant que les chefs de poste sont volontaires. L'expérimentation concernera les consulats généraux dans les pays à réseau (Canada, Maroc et Australie).

Il appartiendra aux agents d'effectuer le décompte de leurs heures d'intervention. Les récupérations interviendront sur la base d'une déclaration de l'agent, après validation par le chef du SCG ou le numéro 2 du poste.

L'administration et les organisations syndicales conviennent de démarrer l'expérimentation au mois d'avril et d'en tirer le bilan fin septembre. Le dispositif sera présenté aux agents en commission consultative paritaire.

L'administration adressera un télégramme circulaire pour définir les conditions de l'expérimentation. Les syndicats obtiennent que ce télégramme soit diffusé aussi aux postes non-expérimentateurs pour rappeler les bonnes pratiques : préférer les astreintes aux permanences, abandonner les permanences inutiles du samedi matin, rappeler les normes sur l'amplitude horaire (OIT, directive communautaire, lois et règlements français).

Au vu du bilan recueilli auprès des postes (volume d'heures déclarées et jours de récupération générés), la généralisation du dispositif pourrait être discutée lors du comité technique ministériel de l'automne 2013.

Puis un débat s'ouvre entre les organisations syndicales : la CGT déclare ne pas croire à l'expérimentation;

l'ASAM-UNSA se déclare opposée au principe d'une telle expérimentation par crainte d'une remise en cause de la forfaitisation des indemnités de résidence (l'argument qui a justifié l'inaction de l'administration depuis 10 ans !); la CFDT estime au contraire que la méthode est vertueuse et qu'il est grand temps d'avancer sur ce dossier et de s'appuyer sur le dialogue social dans les postes avec pour objectif d'adapter les règlements intérieurs ARTT.

Profiter de l'expérimentation pour mesurer le temps de travail dans les postes

La CFDT, la CGT et la CFTC demandent que cette expérimentation soit l'occasion d'obtenir une vision des heures effectivement travaillées dans les postes.

L'ASAM-UNSA - opposée à l'expérimentation mais pas avare de bons conseils - suggère opportunément de mesurer le temps de travail pour quelques postes de travail assez exposés aux dépassements d'horaires (agents ressources, agents affectés en SCG, secrétaires des chefs de poste), sur la base du volontariat.

Le sous-directeur RH1, qui n'a visiblement pas reçu mandat pour accepter une telle proposition, réserve sa réponse.

La CFDT insiste sur le fait qu'une expérimentation qui ne prendrait en compte que les interventions à l'occasion d'astreintes et ferait l'impasse sur une vision globale du temps de travail effectif dans les postes, risquerait de rater sa cible. Il ne s'agit pas de faire un décompte exhaustif du temps de travail de tous les agents mais de mesurer pendant quelques mois le volume des éventuels travaux supplémentaires. Un tel constat permettrait par exemple d'apprécier si la norme 38h 30 hebdomadaires/11 jours de récupération est adaptée. Contrairement au mauvais procès que veut nous faire l'ASAM-UNSA, la CFDT n'a aucune revendication cachée, elle ne demande pas que le MAE règle et elle souhaite que la question du temps de travail soit débattue dans le cadre du dialogue social de proximité en tenant compte des réalités locales (i.e. postes pratiquant la journée continue, week-ends décalés dans certains pays).





CALENDRIER DES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES

Jeudi 4 avril à 9h 30

SESIC - Secrétaires des systèmes d'information et de communication

Vendredi 5 avril à 9h 30

Adjoints administratifs de chancellerie

Mercredi 17 avril à 9h30

Secrétaires des Affaires étrangères

Calendrier des réunions



du dialogue social

11 avril :

Adaptation du réseau

15 avril :

Point d'étape sur la réforme du réseau et de la DGM

17 avril :

Présentation du projet Infodoc

18 avril :

Prévision d'exécution de la masse salariale 2013

19 avril :

CHSCT (Comité Hygiène et Sécurité)

24 avril :

Groupe de travail dialogue social à l'étranger (projets de décret et d'accord cadre, droits et moyens syndicaux des agents de droit local)

de la section Paris

jeudi 4 avril 2013 (12h30-13h30),

MEN 0-17 (Convention)

Mardi 16 avril 2013 (12h30-13h30),

Salle René Cassin (Quai d'Orsay)

de la section Nantes

mardi 2 avril 2013 (12h30-13h30),

salle intersyndicale Breil IV

mardi 16 avril 2013 (12h30-13h30),

salle intersyndicale Breil IV

Mission de la CFDT-MAE

du 14 au 17 avril à Tunis

Aadhérents, sympathisants, soyez nombreux à venir nous retrouver pour échanger, vous informer des actions menées par la CFDT



Le savez-vous ?

MISSION À TUNIS

Après Moscou, Le Caire/Alexandrie et Bucarest, une délégation du syndicat se rendra à Tunis du 14 au 17 avril 2013, afin d'y rencontrer les adhérents et les militants de la section CFDT-MAE et de répondre aux questions des salariés lors d'une heure mensuelle d'information. Un compte-rendu détaillé sera présenté dans la LDS de mai 2013.

GRÈVE EN ALGÉRIE

Du 2 au 10 avril 2013, les recrutés locaux d'Alger, d'Annaba et d'Oran ont déposé un préavis de grève afin de protester, entre autres, contre la baisse continue de leur pouvoir d'achat.

Ci-dessous la plateforme des revendications de la section CFDT-MAE d'Alger :

La situation des recrutés locaux à Alger se dégrade de plus en plus depuis le passage en 2010 du salaire de l'euro vers le dinar algérien (monnaie non convertible). Les agents ont perdu 40 % de leur pouvoir d'achat. Les seules augmentations sont le coût-vie, non applicable au taux FMI et le 1% d'ancienneté. Les conditions de travail se dégradent et les agents ne sont plus motivés. Pour cela nous avons

envoyé une plate forme de revendications à l'administration qui résume la situation des ADL d'Alger.

Nous ferons part de ces revendications demain, jeudi 14 mars, à Madame Claudine Lepage, Sénatrice des Français établis hors de France, lors d'un déjeuner.

Nous reviendrons largement sur ce mouvement de grève lors de notre prochaine LDS.

PÉTITION POUR LE MAINTIEN DANS L'EMPLOI DES CDD DE LA DSI

Environ une centaine de collègues ont déjà signé la pétition lancée par des agents de la DSI avec le soutien des quatre syndicats représentés dans les CAP des SESIC et des ASIC, parmi lesquels la CFDT-MAE.

Cette pétition exige le maintien dans l'emploi des agents en CDD dans cette direction le temps nécessaire pour qu'ils puissent présenter dans de bonnes conditions les concours réservés de la loi Sauvadet et les concours internes du ministère.

Lire et signer la pétition en allant sur le site :

<http://www.cfdt-mae.fr>